



Instant GRIMPE

Autorisation parentale *pour les enfants à partir de 14 ans*

Instant Grimpe – Salle d'escalade

38A, Route Industrielle de la Hardt

67120 Molsheim

03 88 83 45 79

contact@instantgrimpe.fr

www.instantgrimpe.fr

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte responsable jusqu'à l'âge de 13 ans inclus.

Je soussigné(e), M. ou Mme

Adresse e-mail associée au compte Instant Grimpe du grimpeur

Joignable en cas d'urgence au numéro suivant

Autorise mon / mes enfant(s)

1er enfant :

Date de naissance :

2ème enfant :

Date de naissance :

3ème enfant :

Date de naissance :

4ème enfant :

Date de naissance :

À pratiquer l'escalade de BLOC (zone avec des gros tapis de 30cm de hauteur) ainsi que l'escalade sur CORDE (zone des grands murs de 7m de hauteur) en autonomie, sans l'encadrement d'un moniteur ni d'un membre de l'équipe de la salle d'escalade INSTANT GRIMPE.

J'atteste avoir pris connaissance des règles de sécurité, du règlement intérieur de la salle INSTANT GRIMPE et des risques liés à la pratique de l'escalade de BLOC et de l'escalade sur CORDE.

Je suis conscient qu'un non respect de ces dernières ou le manque de vigilance de mon enfant peut engendrer de graves accidents et par la présente j'atteste prendre l'entière responsabilité en cas de blessure subie ou occasionnée due à un comportement dangereux de mon/mes enfant(s).

CETTE AUTORISATION EST VALABLE POUR 1 AN

Date :

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé")